

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE
DELIBERATION N°2025_059

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le **8 OCT. 2025**
ID : 076-217601087-20251002-2025_059-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2025



Date de la convocation : 26/09/2025

Date d'affichage : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 24

Représentés régulièrement convoqués : 8

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Michel PHILIPPE pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Patricia RENAULT, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Marie MABILLE, Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à Mme Nicole BERCES, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Frédéric ABRAHAM

Secrétaire de séance : M Grégoire POUPON

9 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2025_059

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°100_2024 du 19 décembre 2024, adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville,

Vu la délibération n°038_2025 du 19 juin 2025, adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE
DELIBERATION N°2025_059

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le 8 OCT. 2025
ID : 076-217601087-20251002-2025_059-DE

Vu la délibération n°099_2024 du 19 décembre 2024 concernant l'actualisation des AP/CP,

Vu la délibération n°39 du 16 juillet 2025 adoptée par le Conseil d'Administration de l'EPF NORMANDIE,

Considérant l'avis de la Commission concernée,

Considérant la nécessité d'ajuster le montant de l'AP Coeur de Ville et de ses crédits de paiement 2025 de +385 117,65 € au chapitre 23,

Considérant la nécessité de supprimer l'inscription budgétaire 2025 au chapitre 21 concernant le rachat de la parcelle 226 rue Général Leclerc de 707 644 €,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de l'exercice en cours et d'équilibrer la DM1 en abondant le chapitre 21 de 322 526,35 €,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 sans impact financier pour le budget principal de la Ville, conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

PJ : document budgétaire DM n°1 2025 du budget principal de la Ville.

Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-
SOSTÈNES et Frédéric ABRAHAM s'abstiennent de voter.

1 absent : Karen YVAN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 6

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr